### République Française

----

## Département du Doubs

### N° 53/17

#### Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 10 avril 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 18 avril 2017,

#### Objet de la délibération :

Intégration Fiscale Progressive (IFP) à 3 ans

#### Nombre de membres

- En exercice: 99

- Présents titulaires : 81

- Absents: 18

Dont suppléés : 3Dont représentés : 8

• Excusés : 4

Non excusés : 3

Votants: 92

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

#### SÉANCE DU 10 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept Le dix avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Procuration	Mme Leblanc-Vichard Françoise à M. Chatelain Claude, Mme Ragot Maryvonne à Mme Paquiez Patricia, M. Nicolet Jean-Paul à Mme Fietier Danièle, M. Sage Jean-Luc à M. Hebert Guy, M. Longeot Jean-François à Mme Breuillot Laurence, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, M. Bole Joel à M. Marechal Philippe, M. Paul Jacques à M. Dugourd Jean-François
Suppléé(e)s	Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Vermot-Desroches Gérard par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe
Excusé(e)	Mmes Breuillot Christine & Faillenet Bernardette, Ms. Maurice Jacques & Percier Pascal
Absent(e)s	Ms. Daudey Pierre, Pogliano Jean-Louis & Petetin Yves

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Gérard Chabod, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



- Vu l'article 1638-0bis du CGI permettant l'instauration d'un mécanisme d'Intégration Fiscale Progressive des taux additionnels de TH, TFB, TFNB et CFE de la CCLL issue de la fusion des communautés de communes du Pays d'Ornans, d'Amancey Loue Lison et du Canton de Quingey étendue aux communes d'Abbans-Dessous et Abbans-Dessus,
- Vu l'écart de taux entre les anciens territoires,
- Vu la délibération n° 17/17 du 13/02/17 d'adoption d'une politique d'abattement sur la TH par l'ensemble du nouveau territoire,

Considérant les résultats des simulations effectuées par la DDFIP sur l'incidence pour les contribuables de l'ex. CCCQ,

Le conseil, à la majorité, 14 voix contre (Mmes Leblanc-Vichard Françoise, Kowal-Bondy Nathalie & Mme Louis Nadia, Ms. Chatelain Claude, Cargnino Jean-Marc, Bardey Philippe, Danguy Alain, Hebert Guy, Sage Jean-Luc, Sage Irénée, Teles Patrick, Barbet Henri, Porteret Jean-Claude & Mareschal Claude), 3 abstentions, Mme Faivre Sarah, Ms. Edme Philippe & Bourquin Michel, décide d'appliquer une Intégration Fiscale Progressive aux taux additionnels de TH, TFB, TFNB et CFE sur le territoire de la CCLL sur une durée de 3 ans et charge le Président de notifier cette décision aux services fiscaux.

Fait et délibéré en séance, le 10.04.17 Pour Extrait conforme, Jean-Claude GRENIER Président